

**Synthèse de la première réunion de travail du groupe de travail sur la
régulation des terminaux méthaniers en France**

LE MARCHÉ MONDIAL DU GNL

14 décembre 2007

A. Introduction de Colette Lewiner

Le GNL participe à la diversification des sources d'approvisionnements nécessaire pour répondre efficacement aux contraintes géostratégiques diverses et aux préoccupations de sécurité d'approvisionnement.

Dans le contexte de l'ouverture des marchés en Europe et de la politique énergétique propre à chaque pays, la France dispose d'un atout majeur par sa position géographique et l'importance de sa façade maritime. Néanmoins, les terminaux méthaniers européens sont de plus en plus en situation de concurrence pour attirer les importations de GNL et absorber une part des arbitrages de destination qui vont se développer sur ce marché. Dans ce contexte, le régulateur français a souhaité engager une réflexion sur les conditions permettant de développer l'investissement dans les terminaux méthaniers, tant en mode régulé qu'exempté.

Ainsi, ce Groupe de travail a été constitué et a vocation à mener sa mission de façon indépendante. Le rapport final résultera des contributions de ses membres ainsi que des contributions externes. Il est donc important que chaque participant mette à disposition du Groupe ses connaissances et son expertise, en prenant part activement aux réflexions, sans défendre des intérêts « pro domo ».

I. Le fonctionnement du groupe

La Présidence du Groupe est assurée par Colette Lewiner. Les services de la CRE assurent le secrétariat et la rédaction des comptes rendus, qui seront approuvés par le Groupe, et pourront, si nécessaire, apporter leur appui technique lors des débats.

Les acteurs concernés ne participant pas au Groupe pourront apporter leurs contributions par l'intermédiaire du site internet dédié.

Les travaux issus du Groupe sont confidentiels. Il résultera de chaque réunion un compte rendu, qui servira de support à la rédaction du rapport de synthèse final, et dont un extrait pourra, après approbation par le groupe, être rendu public sur le site internet du Groupe de travail.

II. La liste des sujets à examiner

La réflexion s'inscrit dans un marché européen où le processus de compétition s'accroît. L'objectif est de permettre à la France de jouer un rôle clé dans les approvisionnements futurs et lui permettre ainsi d'augmenter la part de marché de ses terminaux méthaniers.

Le débat portera sur le mode de régulation en vigueur et la place que pourra prendre l'exemption à l'accès des tiers, permise par la directive européenne : quelles modalités pour la coexistence des terminaux régulés et exemptés ?

En particulier, dans le cas d'un accès régulé des tiers, il conviendra de définir le besoin de visibilité à long terme, sans que cette visibilité ne soit un frein à l'expression de la concurrence bénéfique aux clients finaux, et de réfléchir sur les règles pertinentes d'utilisation des terminaux (marché secondaire, principes de « Use it or lose it », niveau de « ship or pay », ...). Dans le cadre d'une exemption à la règle de l'accès des tiers, les motifs d'octroi de cette exemption, ainsi que son périmètre d'application, devront être explicités.

B. Le marché mondial du GNL (Présentation de Philippe Boisseau)

Philippe Boisseau a choisi d'axer sa présentation sur l'horizon 2015. En effet, les décisions prises aujourd'hui en matière de nouvelles ressources gazières n'auront d'impact sur la production gazière qu'après cette date, ceci étant lié au délai de contractualisation, d'ingénierie et de construction.

I. L'équilibre entre offre et demande de gaz sera durablement tendu

A l'horizon 2015, l'offre de GNL ne permettra pas de faire face à la demande de GNL prévue aujourd'hui.

1. Les réserves et l'évolution de la production de gaz

A fin 2006, le monde disposait de 183 Tm³ de réserves prouvées de gaz, correspondant, avec le niveau de consommation actuel, à 63 ans d'exploitation (source Cedigaz). Ces réserves se situent pour 40 % au Moyen-Orient, 31 % en Russie, 9 % en Asie-Océanie, 8 % en Afrique, 4 % en Amérique du Nord, 4 % en Amérique du Sud et 4 % en Europe.

Mais, ces réserves sont de plus en plus difficiles à exploiter, compte tenu de différents paramètres :

- les coûts d'exploration-production augmentent considérablement du fait d'une augmentation des coûts des matières premières et d'ingénierie ;
- plus de 40 % des réserves (73 Tm³) sont acides et auront un coût de production trois fois supérieur au coût généralement admis pour un champ classique ;
- les données géopolitiques sont complexes et impacteront les schémas d'approvisionnement.

Parallèlement, les productions locales vont stagner, voire décroître en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

2. L'évolution de la demande de gaz

Les prévisions font état d'une **forte hausse de la demande de gaz sur l'ensemble des continents**.

Dans les zones importatrices (Amérique du Nord, Europe et Asie), la croissance de la demande de gaz va se poursuivre du fait de la substitution du gaz au charbon et au fioul.

Les grands exportateurs que sont l'Afrique et le Moyen-Orient doivent faire face à une consommation locale de gaz grandissante (consommation domestique et industrielle, injection de gaz dans les réservoirs de pétrole afin d'allonger la durée de production des champs pétroliers existants, ...), accentuant la tension sur l'équilibre entre la production et la demande de gaz.

3. Le marché du GNL

Dans les trois zones géographiques (Amérique du Nord, Europe et Asie), nous allons assister à un phénomène nouveau : une **croissance simultanée des besoins d'importations de gaz sur ces trois zones**. Ce déséquilibre ne pourra être comblé que par l'accroissement des importations de GNL.

Les estimations montrent une augmentation de la demande mondiale du GNL de plus de 8 % par an sur la période 2005-2020 (+ 10% pour la période 2005-2015), et ce malgré un ralentissement dans l'achèvement des projets de liquéfaction en cours, les dix huit derniers mois ayant déjà vu un décalage d'un an sur les dates de lancement desdits projets. La chaîne « ingénierie et construction » est actuellement arrivée à son niveau de saturation. Il apparaît aujourd'hui que **l'offre de GNL ne pourra pas suivre la demande actuellement projetée** et une synthèse des projets de liquéfaction planifiés met en exergue une perspective de tension forte sur l'offre de GNL dès 2012.

Ce contexte induit **un rôle stratégique d'arbitrage** croissant du GNL, dominé principalement par les pays producteurs du Moyen-Orient, dont la situation géographique permet facilement un arbitrage entre le marché « Atlantique » et le marché asiatique, qui étaient auparavant cloisonnés. Ces possibilités d'arbitrage seront facilitées par la forte croissance de la flotte de méthaniers qui se traduira par des coûts de transport compétitifs et facilitera les arbitrages y compris de longue distance.

Ces possibilités d'arbitrage créent une interdépendance des prix des 3 zones géographiques concernées, ce qui conduira à **l'émergence d'un marché mondial du GNL avec différentes régions en concurrence pour leur approvisionnement**.

Pour bénéficier des opportunités d'arbitrage, les producteurs de gaz prendront vraisemblablement l'option d'une contractualisation mixte mêlant contrats de court terme avec contrats de long terme et s'accompagnant d'une réduction des durées globales des contrats (par exemple, le dernier contrat signé en décembre 2007 par Gaz de France et Sonatrach ne porte que sur une durée de 5 ans).

II. Une volatilité accrue et des risques croissants pour les investisseurs

Les changements évoqués ci-dessus conduisent à une alternance de périodes plus ou moins tendues sur l'équilibre entre l'offre et la demande de gaz, induisant **une volatilité accrue des prix d'une année sur l'autre, voire d'une saison sur l'autre**.

Cette volatilité est également liée au fait que, le gaz étant une énergie substituable, le marché dépend de façon croissante de facteurs exogènes, tels que les catastrophes naturelles, les tensions sur les autres formes d'énergie, les politiques environnementales ou encore les innovations technologiques.

Cette volatilité entraînera une baisse du taux d'utilisation des terminaux méthaniers, ceux-ci pouvant rester temporairement peu utilisés dans une région donnée si les prix du GNL sont tirés à la hausse par la situation dans une autre zone.

Ainsi, pour permettre aux pays acheteurs de tirer pleinement partie de ces nouvelles possibilités d'arbitrage, il faut **disposer d'une capacité excédentaire** d'accès aux infrastructures, telles que les terminaux méthaniers. Cette flexibilité d'approvisionnement plus grande pourra être utilisée pour profiter des périodes durant lesquelles le GNL a un prix avantageux ou faire face à d'éventuelles situations de crise d'approvisionnement.

Le besoin de flexibilité était historiquement couvert par le recours aux stockages de gaz. Or, le développement des stockages en Europe n'étant pas partout en ligne avec l'accroissement de la consommation, il semble que le recours aux gaz stockés sera à peine suffisant pour faire face à un hiver froid ou à une pointe de froid. Les terminaux méthaniers viendront donc naturellement compléter l'offre de modulation traditionnelle des stockages.

Dans ce contexte de capacités excédentaires, l'investissement dans les infrastructures représentera un risque croissant pour les porteurs de projets. Afin d'inciter les investisseurs à prendre les risques nécessaires à la réalisation des différents projets, il faudra permettre la mise en place de signaux économiques clairs.

C. Conclusions

Le groupe partage le constat fait ci-dessus, notamment :

- le marché du GNL est appelé à jouer un rôle croissant dans l'équilibre mondial entre l'offre et la demande de gaz ;
- **à l'horizon 2015, il s'agit d'un marché vendeur**, dans lequel l'offre aura du mal à répondre aux évolutions de la demande. En réponse à une question, P. Boisseau indique que la tendance pourrait être similaire aux horizons 2020 et 2030 ;
- le marché mondial du GNL s'oriente vers un développement fort des arbitrages de destination et une disparition de la segmentation géographique actuelle : **les terminaux méthaniers, en particulier européen, seront en concurrence les uns avec les autres ;**
- le taux d'utilisation moyen des terminaux dans le monde va diminuer ;
- les changements observés dans l'industrie du gaz et du GNL conduiront à une alternance de périodes plus ou moins tendues sur l'équilibre entre l'offre et la demande de gaz, induisant **une volatilité accrue des prix d'une année sur l'autre, voire d'une saison sur l'autre ;**
- l'importation de gaz via le GNL et les terminaux méthaniers permet de diversifier les sources d'approvisionnement de gaz et contribue à l'amélioration **de la sécurité d'approvisionnement** des pays importateur ;
- dans ce contexte, les pays importateurs ont **intérêt à conserver ou à se doter d'une certaine surcapacité de regazéification** et donc de terminaux méthaniers, **qui leur permettra de bénéficier des opportunités d'arbitrage et d'augmenter leur attractivité vis-à-vis des pays producteurs ;**
- les modes de régulation des terminaux méthaniers et les tarifs de leurs prestations en résultant, font partie des critères d'attractivité pris en compte par les pays producteurs ;
- il est nécessaire **d'encourager les investisseurs à prendre les risques liés aux investissements en adaptant la régulation.**